



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 90-680 du 01/08/1990 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs des Ecoles ;

VU l'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 22/08/2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires ;

VU l'arrêté rectoral du 12/02/2024 relatif aux délégations de signature consenties par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;

VU l'arrêté rectoral du 10/06/2026 fixant la composition du jury de titularisation ;

VU le procès-verbal du jury académique en date du 25/06/2026, fixant la liste des Professeurs des Ecoles aptes à être titularisés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des Professeurs des Ecoles stagiaires aptes à être titularisés figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 29 juin 2026

Pour le Recteur, et par délégation,
La directrice académique des services
de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence
Présidente du jury de titularisation


Véronique BLUA

**ANNEXE DE L'ARRETE RECTORAL DU 25/06/2026
FIXANT LA LISTE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES ISSUS DU CONCOURS APTES A ETRE TITULARISÉS
POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

NOM USAGE	NOM	PRENOM
BONNET	BONNET	MELANIE
CURETTI	CURETTI	PAOLO
CUVILLIER	CUVILLIER	AUORE
GUARDABASCIO	GUARDABASCIO	ESTELLE
HERRERO-BOUE	HERRERO-BOUE	TIFAINÉ
LE DUC	LE DUC	ELINE
NINCQ	NINCQ	OLYANA
PATRAS	PATRAS	CELINE
RAVI	RAVI	ORLANE
ROLLAND	OUVRIER-BUFFET	MARINE
VILLENEUVE	VILLENEUVE	MARIE